

Bulletin d'Adhésion ARC - Conditions Particulières ASL/AFUL

INFORMATION SUR L'ASL/AFUL :

Nom et Prénom du président ou de son
représentant :

Demeurant à (adresse complète de l'adhérent) :

N'oubliez pas d'indiquer d'éventuels compléments d'adresse indispensable Bâtiment, N° d'appartement, etc.)

Code postal

Ville

Téléphone fixe et/ou mobile (1 champ obligatoire) :

Mail :

IDENTIFICATION DE L'ASL/AFUL :

Nom de l'ASL/AFUL :

Adresse :

Code postal

Ville

Nombre de lots :



MODE DE GESTION DE L'ASL/AFUL :

Si l'ASL/AFUL est administré par un syndic professionnel, merci de compléter les informations ci-après :

RAISON SOCIALE DU SYNDIC PROFESSIONNEL :

Adresse :

Code postal

Ville

Téléphone :

Mail :

COTISATION ANNUELLE (A remplir par les services de l'ARC) :

Le calcul de la cotisation est établi sur une base de 99 € auquel est rajouté 4 € multiplié par le nombre de lot principaux composant l'ASL/AFUL.

Le montant minimum d'adhésion est à 139 € et il ne peut pas être supérieur à 1000 €.

MONTANT DE LA COTISATION :

Numéro d'adhérent (à rappeler dans toutes correspondances avec l'ARC) :

*Le souscripteur s'engage à transmettre à l'Association des Responsables de Copropriété **tout changement intra sec au contrat** (changement de mode de gestion, changement de président, changement de syndic etc.).*

L'adhésion se renouvellera par tacite reconduction, le bureau de l'ASL/AFUL recevra dans le mois précédent l'échéance un avis de renouvellement l'informant de l'envoi de l'appel de cotisation à son syndic.

En cas de souhait de ne pas renouveler l'adhésion, le bureau de l'ASL/AFUL enverra en courrier recommandé avec accusé de réception au minimum un mois avant la date d'échéance.

DATE DE DEBUT DE L'ADHESION :

Fait à Paris le :

SIGNATURE POUR L'ARC :

SIGNATURE POUR L'ASL/AFUL :

Association à but non lucratif régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
7rue de Thionville – 75019 Paris – tél 01.40.30.12.82 - fax 01.40.30.12.63

Suivez notre actualité sur :   
www.arc-copro.fr – contact@arc-copro.fr



Bulletin d'Adhésion ARC - Conditions Générales ASL/AFUL

ENGAGEMENT DE L'ASSOCIATION DES RESPONSABLES DE COPROPRIETE :

L'ARC S'ENGAGE par le présent bulletin d'adhésion à assurer auprès des représentants de l'ASL/AFUL les services suivants :

LE BUREAU POURRA CONSULTER L'ARC sur tous les sujets concernant l'ASL/AFUL (problèmes juridiques; comptables; financiers; techniques; de gardiens et d'employés d'immeuble; d'assurance; de gestion; etc.).

-Soit en écrivant à l'ARC, par courrier ou courriel, une réponse étant apportée au plus tard dans les dix jours (hors week-end et jours fériés) suivant la date de réception de la demande.

-Soit en téléphonant à l'ARC, au 01.40.30.12.82. (Pôle juridique) de 9 H à 12 H et de 14 H à 17H45 ou au 01.40.30.42.82. (Pôle technique). Ces horaires sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifié en fonction des besoins du service (en cas de modification l'information sera communiqué sur notre site : www.arc-copro.fr).

ASSURANCE EN RESPONSABILITE CIVILE DES MEMBRES DU BUREAU DE L'ASL/AFUL

Les membres du bureau de l'ASL/AFUL, bénéficient gratuitement de l'assurance de groupe contractée par l'ARC pour couvrir leur responsabilité contractuelle, délictuelle et quasi délictuelle (**une attestation sera fournie sur demande**).

FORMATION

Les membres du bureau de l'ASL/AFUL adhérent ont accès aux **soirées de FORMATION (sur inscription)** organisées dans les locaux de l'ARC, les programmes étant annoncés dans la revue trimestrielle de l'ARC.

COOPERATIVE TECHNIQUE (COPROPRIETE SERVICE)

L'ASL/AFUL adhérent a ACCES AU GROUPEMENT D'ACHATS mis en place par l'ARC (Copropriété-services). En cas d'éventuelles difficultés, l'ARC s'engage à intervenir auprès de l'expert concerné.

INTERNET

Les membres du bureau de l'ASL/AFUL ont accès à certains services spécifiques disponibles sur nos sites Internet réservés aux seuls adhérents collectifs de l'ARC.

Accès « adhérents » au site arc-copro.fr (nombreux dossiers et guides gratuits en téléchargement) ;

-Site arcom.fr (forum permettant des échanges entre adhérents ayant le même syndic) ;

-Site copro-devis.fr (accès à des entreprises référencées et mise en concurrence en ligne) ;

-Site [oscar +](http://oscar+) (comparateur de charges) ;

-Site copro-net.fr (possibilité de mettre en place SON site de copropriété) ;

-Site copro-audit.fr (outil de suivi de gestion, de repérage et de traitement des anomalies) ;

-Site copro-gaz.

Liste non exhaustive, l'ensemble des sites sont accessibles via le PORTAIL DE L'ADHERENT : www.copro-devis.fr

REVUE TRIMESTRIELLE :

Le correspondant reçoit chaque trimestre la revue sur les différents problèmes de copropriété (financements, travaux, charges, modifications législatives ou réglementaires...).

Des abonnements complémentaires à 20 € peuvent être contractés pour les membres du bureau.

*Association à but non lucratif régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
7rue de Thionville – 75019 Paris – tél 01.40.30.12.82 - fax 01.40.30.12.63*

Suivez notre actualité sur :   

www.arc-copro.fr – contact@arc-copro.fr